

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00809  
Numéro SIREN : 413 221 730  
Nom ou dénomination : 2MB DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 18142

## 2MB DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €uros  
Siège social : CHATEAUBOURG (Ille et Vilaine) - ZA La Croix Rouge- La Gaudière  
RCS RENNES 413 221 730

-=-

### EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq Décembre, à 10 heures, à RENNES (35000) - 167 Route de Lorient - Parc Monier - Le Cassiopée, les associés de la Société 2MB DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €uros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

(...)

Le Président rappelle l'ordre du jour :

(...)

- Démission du directeur général ;
- Changement de président ;
- Formalités de publicité ;
- Reconstitution des capitaux propres.

(...)

#### QUATRIEME RESOLUTION – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés prend acte de la démission de la société GROUPE 2MB de ses fonctions de directeur général, et ce à compter de ce jour.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### CINQUIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE PRESIDENT

La collectivité des associés désigne comme Président de la société, pour une durée de 6 ans, la société GROUPE 2MB (SARL au capital de 2 696 400 €uros, ayant son siège social à CHATEAUBOURG (35220) – ZA La Croix Rouge – La Gaudière, RCS RENNES 484 642 160), en remplacement de Monsieur Eric MOLLO, démissionnaire, et ce à compter de ce jour.

La collectivité des associés décide en outre que le Président aura droit au remboursement des frais de déplacement, de séjour et de représentation et de téléphone exposés par lui dans l'intérêt de la société, sur présentation de pièces justificatives ; la rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## SIXIEME RESOLUTION - FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate, au vu des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 que la société a reconstitué ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié de son capital social et que celle-ci s'est donc conformée aux prescriptions de l'article L 225-248 du Code de commerce.

En conséquence, la collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés afin de faire supprimer la mention relative à la perte de la moitié du capital social.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

-=-

Copie certifiée conforme par le Président

